

Chers membres du Conseil communal,

Mesdames et Messieurs les échevins,

Monsieur le Bourgmestre,

Chers Verviétoise et Verviétois,

J'ai l'honneur de m'exprimer, ce jour, au nom d'un collectif regroupant de nombreux citoyens et associations actifs dans la défense des droits fondamentaux des migrants à Verviers.

Notre action, aujourd'hui, s'inscrit dans le cadre d'une large campagne menée à l'échelle de la Fédération Wallonie-Bruxelles intitulée « Commune hospitalière ». Cette campagne embrase peu à peu les communes et villes environnantes et de nombreux conseils communaux seront d'ici peu appelés à se pencher sur un texte similaire à celui dont vous disposez actuellement.

Un site web a été créé pour l'occasion et renseigne Vielsalm comme étant la première commune hospitalière.

Verviers, pourra-t-elle se targuer d'être la première VILLE hospitalière ?

Qu'est-ce qu'une Ville hospitalière ? C'est une ville qui, par le vote d'une motion, s'engage à minima à deux niveaux: d'une part, à améliorer concrètement l'accueil des personnes migrantes sur son sol, quel que soit leur statut, et d'autre part, à sensibiliser sa population aux questions migratoires. En clair, la Ville hospitalière garantit, à son échelle, une politique migratoire basée sur l'hospitalité et le respect des droits humains et des valeurs de solidarité.

Depuis la nuit des temps, la Belgique et la Ville de Verviers sont marquées par les migrations. Aujourd'hui, en Europe et dans le monde, les migrants sont de plus en plus considérés comme une menace pour nos sociétés, les responsables politiques choisissent d'ériger des murs plutôt que des ponts, le nombre de naufrages en méditerranée augmente d'année en année, alors que nous pourrions les éviter... Pourtant, l'inégalité sociale, la multiplication des crises dans le monde et la prolongation des conflits continuent à pousser femmes, hommes et enfants sur les routes de l'exil, parfois au péril de leur vie. Dans d'autres cas, il s'agit juste d'une légitime envie de découverte, d'études, de travail, d'émancipation.

Lorsqu'on parle de migrants, l'on vise tant les demandeurs d'asile, les réfugiés et bénéficiaires de la protection subsidiaire, les détenteurs d'un titre de séjour limité et illimité que, bien entendu, les sans papiers.

L'accueil des migrants n'est pas le seul fait des compétences fédérales. Le vivre ensemble relève aussi de l'échelon le plus proche des citoyens que constitue la commune.

Inutile de vous convaincre du fait que les institutions communales sont le premier échelon vers lequel les citoyens se tournent, la preuve en est aujourd'hui.

Il faut à tout prix éviter une rupture de confiance entre les citoyens et le service public qui empêcherait les services communaux de proximité de fonctionner au mieux. Nous pouvons œuvrer à un vivre ensemble de qualité où chacune et chacun trouverait sa place au sein de la communauté verviétoise.

Comment la Ville de Verviers entend-elle concrètement améliorer le quotidien des migrants ?

Les différentes personnes et associations qui portent la présente interpellation citoyenne se sont concertées depuis plusieurs mois et se sont accordées autour d'un texte reprenant diverses mesures précises adressées aux différents services de la Ville, qui, selon nous, auraient pour effet d'améliorer le quotidien des migrants sur le sol verviétois.

Vous trouverez une copie de nos demandes concrètes en pièce jointe de la présente interpellation et vous remarquerez que le document prend la forme d'un projet de motion. Nous vous avons, en quelque sorte, prémâché le travail.

A l'occasion de cette courte introduction, nous souhaitons illustrer ce projet de motion par quelques extraits :

La Ville de Verviers devrait :

- Ne pas permettre à la police locale de procéder à des arrestations uniquement sur base de l'irrégularité du séjour (entre autres dans le cadre des opérations de police fédérale dite GAUDI, ...)
- Ne pas procéder à des arrestations dans et à la sortie des occupations, des écoles et des lieux de culte en vue de transférer des personnes sans papiers vers des centres fermés et en vue d'une expulsion ;
- Faciliter et renforcer l'accès à l'aide médicale urgente de qualité (entre autres le remboursement de soins dentaires, uniformiser l'accès à la carte médicale urgente pour les sans-papiers n'ayant pas de domicile fixe sur base de la procédure existante pour les sans-abris....)
- Soutenir - ou du moins ne pas empêcher- les éventuelles occupations collectives (de personnes sans papiers) présentes sur le territoire communal; ou, le cas échéant, trouver une alternative de logement de moyen à long terme pour les occupants;
- Garantir l'accès aux hébergements d'urgence y compris aux personnes sans papiers

Enfin, la Ville devrait s'engager à soutenir les acteurs associatifs locaux qui œuvrent déjà auprès des personnes sans papiers, demandeurs d'asile et réfugiés en matière de logement, d'information, de scolarité, d'intégration, de santé...

Le Conseil communal est-il prêt à encourager les initiatives visant à sensibiliser les Verviétoises et Verviétois?

Les signataires de la présente interpellation sont d'avis que la Ville de Verviers a également une mission de sensibilisation à remplir en encourageant (y compris financièrement) le corps enseignant des écoles communales et les dirigeants d'organisations de jeunesse, d'établissements et de centres culturels relevant de la Ville à sensibiliser leur public à la thématique de la migration.

La Ville pourrait aussi soutenir les initiatives citoyennes et les bénévoles souhaitant venir en aide aux migrants (mise à disposition de lieux, matériel de communication, ...).

Il est en effet primordial que la Ville continue à collaborer activement avec le réseau associatif très présent et actif à Verviers.

Enfin, la Ville de Verviers est-elle prête à demander aux autorités belges compétentes et concernées de remplir pleinement leurs obligations européennes en matière de relocalisation et de réinstallation des réfugiés et même à en faire plus ? La Ville de Verviers se déclare-t-elle solidaire des communes en Europe ou ailleurs confrontées à un accueil important de réfugiés ?

En conclusion, nous espérons vivement que le Conseil communal puisse adopter et mettre en œuvre ces propositions en votant, si possible à l'unanimité, le texte proposé en annexe. Pour cela, le Collège est-il prêt à soumettre le contenu de la motion écrite par différents acteurs du secteur associatif, et appuyé par de nombreuses Verviétoises et Verviétois, au débat et au vote du Conseil communal?

Verviers, pourra-t-elle se targuer d'être la première Ville Hospitalière ?

Je vous remercie sincèrement pour votre attention.

Yamina BOUNIR
Rue des Pirhettes, 17
4801 VERVIERS

Annexe : Projet de motion Verviers Ville hospitalière

